



Voyages dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa

Système électronique d'autorisation de voyage

Tous les voyageurs bénéficiant du programme d'exemption de visa (VWP, Visa Waiver Program) sont désormais tenus d'obtenir une autorisation de voyage électronique par le biais du Système électronique d'autorisation de voyage (ESTA, Electronic System for Travel Authorization) avant de se rendre aux Etats-Unis dans le cadre du VWP. L'ESTA est accessible en ligne à l'adresse <https://esta.cbp.dhs.gov> pour les ressortissants des pays bénéficiaires du VWP.

Comment fonctionne le système électronique d'autorisation de voyage ?

Se connecter au site internet « ESTA » à l'adresse <https://esta.cbp.dhs.gov> et remplir en ligne le formulaire de demande en anglais. Il est recommandé aux voyageurs de faire leur demande dès qu'ils prévoient de se rendre aux Etats-Unis. Un système en ligne vous demandera de vous identifier et de répondre à des questions relatives aux critères d'admission aux Etats-Unis, comme sur le formulaire I-94W. Le site internet est traduit en plusieurs langues, toutes les réponses doivent, toutefois, être soumises en anglais.

Les demandes peuvent être soumises à tout moment avant le voyage. Une tierce partie, à savoir un ami, un membre de votre famille ou un employé du secteur du voyage, peut présenter une demande en votre nom. Le voyageur est néanmoins responsable de la véracité et de l'exactitude de toutes les informations soumises en son nom.

Dans la plupart des cas, l'une des réponses suivantes sera fournie quasi immédiatement par le système électronique d'autorisation de voyage :

1. **Autorisation accordée** : Le voyage est autorisé.
2. **Voyage non autorisé** : Le voyageur doit solliciter un visa de séjour temporaire auprès des services consulaires d'une ambassade américaine avant de se rendre aux Etats-Unis.
3. **Autorisation en instance** : Le voyageur pourra vérifier l'avancement de son dossier sur le site internet « ESTA ». Une réponse définitive sera disponible dans les 72 heures.

Conditions d'application de l'autorisation de voyage « ESTA » :

- L'autorisation de voyage est exigée pour tous les voyageurs se rendant aux Etats-Unis dans le cadre du Programme d'Exemption de Visas ;
- En règle générale, elle est valable deux ans, sauf en cas d'annulation, à compter de la date de délivrance ou à la date d'expiration du passeport si celui-ci expire avant ;
- Elle est valable pour des entrées multiples ;
- Elle ne garantit pas l'admission sur le territoire américain au poste frontière. L'autorisation de voyage « ESTA » permet uniquement aux passagers à destination des Etats-Unis d'embarquer à bord d'une compagnie aérienne ou maritime dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa.

Aucun frais ne sera facturé par le gouvernement américain en échange d'informations, de la demande ou de l'obtention d'une autorisation de voyage par le biais du site internet de l'ESTA. Les voyageurs VWP doivent savoir que des tiers non autorisés ont mis en place des sites internet facturants une commission pour fournir des informations sur le système ESTA et soumettre les demandes ESTA au nom des voyageurs VWP. Ces commerces et sites internet ne sont pas reconnus par le DHS ou le gouvernement américain, ni associés ou affiliés d'une façon ou d'une autre à celui-ci. L'utilisation d'un service privé pour demander une autorisation de voyage via l'ESTA n'accélérera pas le processus d'obtention de l'autorisation.

Le système ESTA améliore la sécurité du Programme d'exemption de visa et permet au gouvernement américain d'en élargir la participation, ce qui permet aux visiteurs des pays participant au programme de se rendre aux Etats-Unis pour un séjour touristique ou d'affaires de 90 jours maximum sans obtenir préalablement un visa.

Pays bénéficiaires :

Les pays participant actuellement au Programme d'exemption de visa sont les suivants :

Allemagne	Lituanie
Andorre	Luxembourg
Australie	Malte
Autriche	Monaco
Belgique	Norvège
Brunei	Nouvelle-Zélande
Danemark	Pays-Bas
Espagne	Portugal
Estonie	République de Corée
Finlande	République tchèque
France	Royaume-Uni
Hongrie	Saint Marin
Irlande	Singapour
Islande	Slovaquie
Italie	Slovénie
Japon	Suède
Lettonie	Suisse
Liechtenstein	

Renonciation aux droits

L'admission aux Etats-Unis dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa reste soumise à la prise d'identifiants biométriques (empreintes digitales et photographies) à l'arrivée aux Etats-Unis. Les voyageurs restent de ce fait exclus de la possibilité de voir réexaminer leur dossier, de faire appel de la décision de l'agent d'immigration ou de contester toute action de reconduite à la frontière, autrement que sur la base d'une demande d'asile.



U.S. Customs and
Border Protection

